

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 5

Absent : 1

POUR : 18

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

LE 14 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 28/03/2025 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame FONT Marine, Madame JAYLES Bernadette et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame BOREGO Fabienne (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame NORMANT Ludivine*),
Madame GAUCI Jacqueline (*pouvoir à Madame BONA Aurélia*),
Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame DUYNLAEGER Colette (*pouvoir à Madame JAYLES Bernadette*).

Absent:

Monsieur ALMEIDA Filipe.

Secrétaire de séance : Madame BONA Aurélia.

DEL : 13/2025

Objet : Travaux aux bâtiments et aménagements 2025

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

-VU la Délibération du Conseil Municipal 51/2024 en date du 16/12/2025 relative aux travaux aux bâtiments communaux en 2025 ;

-VU la Délibération du Conseil Municipal 12/2025 en date du 14/04/2025 relative au vote du Budget Primitif 2025 ;

-VU la Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui stipule que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la faculté de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution des subventions ;

●CONSIDÉRANT qu'il convient d'effectuer en 2025 les travaux et aménagements suivants :

- réfection des façades des immeubles situés de part et d'autre du parking Rue de la République (suite à démolition dans un but d'intérêt général de l'ancienne quincaillerie Darrieu) ;
- aménagement de la parcelle communale AC 139 située à l'angle du Boulevard Jean-Jacques Rousseau et de la Rue des Caminots : aire de jeux et bancs.

●CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de modifier :

- le plan de financement des travaux et aménagements figurant sur la délibération 51/2024 du 16/12/2024.
- la demande de subvention au titre de la DETR/DESIL 2025.

●CONSIDÉRANT les devis fournis par les entreprises.

Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante d'adopter le plan de financement suivant :

-Montant prévisionnel des travaux et aménagements = **70 602€10HT** soit 84 722€52TTC

PLAN DE FINANCEMENT :

- Subvention DETR/DESIL 2025 : 40% du montant HT de 70 602€10 = 28 240€84€
- Autofinancement =56 481€68

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE :

- **VALIDER** le plan de financement énoncé ci-dessus.

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme.